



Elections professionnelles APHM

9 au 12 mars 2021

Les instances paritaires, c'est QUOI ?...

- CTE - CAPL - CAPD - CCP -

Les représentant.e.s du personnel siègent au sein de toutes ces instances décisionnelles.

Ils et elles sont là pour DÉFENDRE l'intérêt collectif et individuel de TOUS les agents.

Votre vote permet de renforcer votre représentativité et donc de peser dans les dossiers.

le CTE

(Comité Technique d'Etablissement)

Il concerne toute l'organisation du travail, les effectifs, les plannings, les budgets... Mais aussi le projet médical, les transferts d'activités, les fermetures de services...



La CGT y revendique des conditions de travail décentes, des effectifs en nombre suffisant, et défend votre Statut.

les CAPL et CAPD

(Commissions Administratives Paritaires)

Elles traitent les carrières (titularisations, grades, révision de notes, conseil de discipline...), mais aussi la santé (CLM, reconnaissance d'AT). Il y a une CAP Locale + Département pour chaque catégorie professionnelle.

la CCP

(Commission Consultative Paritaire)

Dédiée aux agents contractuels (CDD, CDI), elle a les mêmes rôles que les CAPL, mais adaptées aux spécificités des contractuels.



La CGT défend bec et ongles les dossiers individuels des agents, que ce soit sur leur carrière ou leur santé.

Elections Prof. **Mars 2021**

la **CGT**, votre meilleur atout !

